FICHE SÉCURITÉ
TUBERPROP EASY
Précautions et risques d'emploi

Description

Concentration : 120 g/L CIPC
Formulation : EW
Culture : Pommes de terre
Class. Toxicologique : Xn/N - R40, R43, R48/22, R51/53
AMM : n° 2140064

Equipements de protection individuelle :

• Porter pendant le mélange / remplissage et autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel

Gants en nitrile certifies EN 374-3 ; Bottes de protection en caoutchouc-nitrile recommandés satisfaisant aux exigences des normes EN 13 832-3 ou ISO 20345 ; Combinaison de travail (cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m2) avec traitement déperlant ; EPI partiel (tablier ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; Protection des yeux ou de la face, protection optimale de type masque ou demi-masque de type filtration FFP2, est ainsi fortement préconisée.

• Porter pendant l'application.

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail (cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ; Pour le travailleur, porter des gants en nitrile et une combinaison de protection de catégorie III type 5/6.

Précautions d'emploi :

Conserver hors de la portée des enfants, dans un endroit frais, sec, à l'abri du gel et dans son emballage bien fermé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Le produit est appliqué à l'aide d'un équipement de pulvérisation ou de brumisation adapté. L'appareil doit être placé sur une bande transporteuse, de préférence à un endroit où les pommes de terre font un mouvement de chute de façon à ce que la distribution soit la plus optimale possible sur les pommes de terre. La dose peut être modulée, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans un programme complémentaire d'applications fractionnées avec d'autres produits à base de chlorprophame, en fonction de la pression germinative, du degré de l'effet recherché ou de la sensibilité de la variété à traiter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air libre. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Emploi / Dose homologuée :

150ml par tonne de pommes de terre à traiter.

Une seule application avec la spécialité Tuberprop Easy est autorisée par an. Celle-ci devra être considérée dans le calcul de la dose totale de CIPC appliquée par saison sur les pommes de terre stockées. Un maximum de 36 g de chlorprophame est autorisé par tonne de pommes de terre et par an.

Attention : Il est déconseillé de réaliser un traitement à base de chlorprophame sur les variétés sensibles et de manière générale sur les variétés destinées au marché du frais »

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Cette fiche d'informations regroupe plusieurs éléments de l'étiquette du produit concerné. Toutes les FDS et étiquettes des produits sont disponibles sur le site internet. Les consulter avant toute utilisation. Ne fait pas office de mode d'emploi.

http://www.neo-fog.com - 03.20.48.80.00 - contact@neo-fog.com *- N° d'agrément : NC00299 /NC00489*

Risques / Classement Toxicologique :

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

R40 : Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48 : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Gestion PPNU et EVPP :

- Eliminer ce produit et son emballage dans un centre de collecte des déchets dangereux
- Réemploi des emballages interdit
- Ne pas jeter les résidus ou les produits de nettoyage dans les égouts ou dans le milieu naturel

Phytotoxicité :

Le CIPC peut provoquer des « brûlures » sur les variétés de pommes de terre à peau très fine. Ne traiter que les variétés qui vous sont connues. Pour les nouvelles variétés pour lesquelles il n'existe pas de précédent, renseignez-vous chez le producteur de plant ou réalisez un essai sur de petites quantités.

Notes

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Cette fiche d'informations regroupe plusieurs éléments de l'étiquette du produit concerné. Toutes les FDS et étiquettes des produits sont disponibles sur le site internet. Les consulter avant toute utilisation. Ne fait pas office de mode d'emploi.

http://www.neo-fog.com - 03.20.48.80.00 - contact@neo-fog.com *- N° d'agrément : NC00299 /NC00489*

UPL